

Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes de juillet à septembre 2018

Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ)

Type de prestations	Nouvelles prestations Montant maximal (2018)		Nombre de prestations Mars 2018		Montants versés Mars 2018	
	RPC	RRQ	RPC	RRQ	RPC	RRQ
Retraite (à l'âge de 65 ans)	1 134,17 \$	1 134,17 \$	5 118 650	1 856 128	2 949,7 M\$	953,0 M\$
Prestations après - retraite (RPC) (à l'âge de 65 ans)*	28,35 \$	sans objet	2 682 618	sans objet	35,1 M\$	sans objet
Supplément de rente de retraite (RRQ)*	sans objet	21,58 \$	sans objet	620 351	sans objet	16,8 M\$
Invalidité	1 335,83 \$	1 335,80 \$	338 714	62 427	310,2 M\$	63,7 M\$
Survivant – moins de 65 ans	614,62 \$	(voir note 1)	218 549	64 292	88,2 M\$	45,2 M\$
Survivant – 65 ans et plus	680,50 \$	680,50 \$	897 510	306 257	284,0 M\$	98,1 M\$
Total – prestations de survivant**	sans objet	sans objet	1 116 059	370 549	372,2 M\$	143,3 M\$
Enfant de cotisant invalide	244,64 \$	77,67 \$	83 696	6 790	20,5 M\$	0,8 M\$
Enfant de cotisant décédé	244,64 \$	244,64 \$	62 906	12 538	15,4 M\$	3,2 M\$
Décès (paiement unique)	2 500,00 \$	2 500,00 \$	13 422	4 275	30,8 M\$	10,6 M\$
Total – prestations du RPC et du RRQ**	sans objet	sans objet	6 733 447	2 312 707	3 733,9 M\$	1 191,4 M\$
Prestations combinées						
• survivant/retraite (retraite à 65 ans)	1 134,17 \$	1 134,17 \$	846 718	272 373	699,1 M\$	202,1 M\$
• survivant/invalidité	1 335,83 \$	sans objet	14 170	1 989	14,9 M\$	2,3 M\$
Total – prestations combinées**	sans objet	sans objet	860 888	274 362	714,0 M\$	204,4 M\$

*Pour chaque année au cours de laquelle une cotisation valide est versée au RPC tout en recevant une pension de retraite, une personne devient admissible à une nouvelle prestation après-retraite (PAR) à compter de janvier de l'année suivante et peut donc recevoir plus qu'une PAR. Puisque cette prestation supplémentaire rehausse la prestation de retraite, celle-ci n'est pas incluse dans le total des prestations du RPC. Cette exclusion s'applique également au supplément de rente de retraite dans le total des prestations du RRQ.

**Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Montants des prestations d'invalidité et de survivant

	Montant uniforme	Partie liée aux gains	Total
RPC, prestations d'invalidité	485,20 \$	850,63 \$	1 335,83 \$
RPC, prestations de survivant – moins de 65 ans	189,31 \$	425,31 \$	614,62 \$
RRQ, prestations d'invalidité	485,17 \$	850,63 \$	1 335,80 \$

Note 1 – Détail des prestations du RRQ

RRQ, prestations de survivant – moins de 45 ans			
• non invalide, sans enfant	124,26 \$	425,31 \$	549,57 \$
• non invalide, avec enfant	450,49 \$	425,31 \$	875,80 \$
• invalide	485,17 \$	425,31 \$	910,48 \$
RRQ, prestations de survivant – 45 à 64 ans			
	485,17 \$	425,31 \$	910,48 \$

Calcul du montant maximal mensuel des nouvelles prestations du RPC

Retraite :	25 % du 1/12 de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) des cinq dernières années
Invalidité :	(prestation de retraite x 0,75) + montant uniforme (485,20 \$)
Survivant :	<ul style="list-style-type: none"> moins de 65 ans : (prestation de retraite x 0,375) + montant uniforme (189,31 \$) 65 ans et plus : prestation de retraite x 0,60
Après - Retraite :	1/40 de la prestation retraite

Légende : M\$ = millions de dollars



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse

Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes de juillet à septembre 2018

Sécurité de la vieillesse (SV)

Type de prestations	Juillet à septembre 2018			Mars 2018	
	Montant maximal ¹	Revenu annuel limite ²	Revenu annuel limite pour les prestations complémentaires ²	Nombre de prestations	Montant versé
Pension de la Sécurité de la vieillesse (à l'âge de 65 ans) ^{3,4}	596,67 \$	sans objet	sans objet	6 088 484	3 376,5 M\$
Supplément de revenu garanti (SRG)					
• Bénéficiaire célibataire recevant la pension de la SV	891,18 \$	18 096 \$	8 672 \$	1 176 565	673,4 M\$
• Époux/conjoint de fait d'une personne qui :					
• ne reçoit pas de pension de la SV	891,18 \$	43 392 \$	17 344 \$	96 590	52,3 M\$
• reçoit une pension de la SV	536,48 \$	23 904 \$	7 840 \$	649 345	220,9 M\$
• reçoit l'Allocation	536,48 \$	43 392 \$	7 840 \$	50 671	23,4 M\$
Total – SRG⁵	sans objet	sans objet	sans objet	1 973 171	970,1 M\$
Allocation	1 133,15 \$	33 456 \$	7 840 \$	50 664	24,7 M\$
Allocation au survivant	1 350,74 \$	24 360 \$	8 672 \$	22 886	16,3 M\$
Total – Allocation et Allocation au survivant⁵	sans objet	sans objet	sans objet	73 550	41,1 M\$

¹ Le montant maximal inclut les prestations complémentaires au SRG et aux Allocations.

² Les revenus annuels limites n'incluent pas la pension de la SV et les premiers 3 500 \$ de revenus d'emploi.

³ Le niveau de remboursement de la pension de la SV en 2018 se situe entre 75 910 \$ et 123 302 \$.

⁴ Les individus peuvent reporter la pension de la SV au-delà de 65 ans en échange d'une pension plus élevée. La pension mensuelle de la SV est majorée de 0,6 % pour chaque mois reporté jusqu'à un maximum de 36 % à l'âge de 70 ans.

⁵ Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

RPC et RRQ – Autres statistiques

	RPC	RRQ
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) (2018)	55 900,00 \$	55 900,00 \$
Exemption de base annuelle (2018)	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Cotisation maximale des employés/employeurs	(4,95 %) 2 593,80 \$	(5,4 %) 2 829,60 \$
Cotisation maximale des travailleurs autonomes	(9,9 %) 5 187,60 \$	(10,8 %) 5 659,20 \$
Solde du compte (septembre 2017)	331 186 M\$	51 051 M\$
Cotisations (2016-2017)	46 966 M\$	13 900 M\$
Nombre de cotisants (2015)	14,0 millions	(estimé) 4,1 millions
Taux d'indexation (janvier 2018)	1,5 %	1,5 %

Légende : M\$ = milliards de dollars

SV, RPC et RRQ – Dépenses prévues en 2018-19 (en milliards)

SV	RPC	RRQ
53,7 \$	47,2 \$	14,9 \$